



Créer une eurl et travaillé à côté est-ce possible ?

Par **gregot_old**, le **31/07/2007** à **12:33**

Voilà,

je souhaite créer mon entreprise dans le domaine informatique, une EURL

Je vais avoir besoin de revenu pendant plusieurs mois le temps de bien démarrer mon activité. Puis-je créer et enregistrer ma société dans les registres, je serai alors gérant unique et majoritaire, ET travaillé en tant que salarié à côté en Interim par exemple à temps complet ou partiel ?

Si oui, vu que mon entreprise ne va pas me rémunérer au début (je serai sûrement non-salarié) pourrais-je dans ce cas faire 35 heures/semaines et même plus jusqu'au maximum légal ?

Merci d'avance

Par **maitreiledefrance_old**, le **01/09/2007** à **12:46**

vous pouvez travailler en meme temps que crée votre société

au besoin contactez-moi par mail